WATANIALE L'INSTRUCTION PURLIQUE ET DES BEICLARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Education Nationale * ** MENISURE XOUX L'INSTRUCTION XOUBE DOUB MET MESS BEAUX APARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927; La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÈTE :

GUEBERSCHWIHR (Haut-Rhir)

ARTICLE PREMIER.

lier de la maison sise 9, Place de l'Eglise à

La porte datée de 1619 de la tourelle d'esca-

appartenant à M. Théophile Humbrecht
est
inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de
GUEBERSCHWIHR et au propriétaire
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Paris, le 2 2 MARS 1934
PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE: Le Pirecteur Général des Beaux-Arts

T. S. V. P.

22-484-J. 4244-29. [10713]